

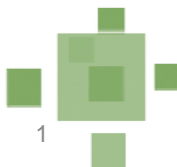


# PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX et MEDIATION ANIMALE

Jeudi 21 juin 2018

L. GIRAUD

Remerciements au Dr O. BAUD et Dr A. TREYVE (CPIAS ARA)





# Définition de la santé

---

- La notion de santé est définie par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme

**« un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »**





# L'animal à domicile en France Données 2014

---

- Poissons : 34,22 %
- Chat : 12,68 %
- Chien : 7,26 %
- Oiseaux 5,75 %
- Petits mammifères : 2,84 %
  
- Depuis les années 80, les NAC, nouveaux animaux de compagnie apparaissent : tortues, oiseaux, rongeurs, poissons...



# L'animal dans l'environnement humain

Socialisation

Compagnie

Bénéfices

Affection

Apaisement

MIEUX ETRE



# L'animal dans une structure de soins

---

## Comment allier les bénéfices de l'animal et la sécurité des résidents

- Maitrise du risque infectieux autour de l'animal
- Maitrise des risques pour le patient / résident
- Identification des bénéfices attendus et obtenus





# Axe législatif en secteur sanitaire

---

- Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 : «...Les animaux domestiques, à l'exception des chien-guides d'aveugles, ne peuvent être introduit dans l'enceinte de l'hôpital »
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 concernant la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît la présence de l'animal éduqué auprès d'elles et leur accessibilité dans les lieux publics en compagnie de leur animal d'assistance
- La visite de l'animal domestique du patient hospitalisé n'est pas autorisé



# Axe législatif en secteur social et médicosocial

---

- Circulaire Franceschi du 11 mars 1986 «... Les personnes âgées qui ont un animal familier sont autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents »
- Article 30 de l'arrêté du 8 octobre 2013 « La présence des animaux de compagnie(...)à l'exception des chiens-guides d'aveugle(...)est interdite(...)dans les salles de restaurant et locaux similaires »



# Etablissement pouvant être intéressés par l'accueil animalier

---

- EHPAD ou établissement accueillant des personnes âgées(...)souffrant de maladie d'Alzheimer
- Etablissements médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés
- Etablissements psychiatriques pour patient ayant des troubles psychiques
- Fermes pédagogiques





# Etablissement pouvant être intéressés par l'accueil animalier

## ➤ Thérapie ou Animation Accompagnée par l'Animal, TAA ou AAA

L'animal est le médiateur entre le thérapeute et le patient / résident :

- Motivation du sujet à participer à des activités choisies par une équipe pluridisciplinaire
- Rééducation / réadaptation fonctionnelle
- Accompagnement –chiens-guide d'aveugle
- Visiteur : Intérêt, caresse des personnes âgées





# Projet de médiation animale

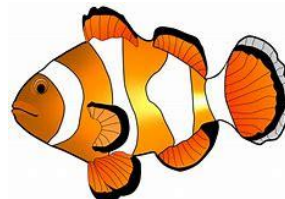
---

- L'acceptation des animaux dans un établissement est réfléchi et préparée. La décision du directeur d'établissement est prise en accord avec
  - L'EOH / le personnel paramédical et médical/
  - Le psychologue
  - Le vétérinaire
  - Les patients / résidents
- Un protocole avec des mesures préventives est établi :
  - Deux personnes sont désignées responsables de l'animal
- S'assurer de la formation de l'intervenant



# Animaux de compagnie en EHPAD (2010)

- Chat : 18 %
- Chien : 10 %
- Oiseaux : 7,5 %
- Poissons : 6,3 %
- Autres : 7,5 %



# Infections transmissibles par le chien

---

- Par contact du pelage ou des pattes :
  - Teigne / gale / maladie de Lyme / pulicose
- Par contact avec les déjections : toxocarose / salmonellose / fièvre Q
- Par léchage / griffure ou morsure : tétanos / pasteurellose



# Infections transmissibles par le chat



---

- Par contact du pelage ou des pattes :
  - Teigne / gale / toxoplasmose / pulicose / allergie
- Par contact avec les déjections : toxocarose / fièvre Q
- Par léchage / griffure ou morsure : pasteurellose / rage /  
Maladie des griffes du chat



# Risques liés à d'autres animaux

---

- Les chevaux : allergies, *Staphylococcus aureus*
- Les lapins et rongeurs : risques de morsures, teigne, maladie de Lyme  

- Les poules et oiseaux : puces, salmonelle, infection respiratoire
- Les poissons : Granulome à Mycobactérie atypique  


# Risques liés à l'être humain

---

- Fragilité voir altération de la barrière cutanée : plaie / eczema
- Présence de dispositifs médicaux : perfusion, fixateur externe...
- Déficit immunitaire : traitements / maladie / grand age / nouveau né
- Etat respiratoire / troubles cognitifs / allergies / phobies / refus...



# Mesures à prendre pour l'animal

---

- Déterminer les zones interdites à l'animal :
  - Services de soins, salles de soins, offices, chambres d'autres patients / résidents différente du maître, monter sur les lits ou installer une protection
  - Salles de restauration
  - Zone de stockage du linge propre, vestiaire du personnel
  - Espaces spécifiques : piscine







# Mesures à prendre pour l'animal

---

- En bonne santé
- Calme
- Non bruyants
- Eduqués ex, chien-guide d'aveugle





# Mesures générales pour l'animal

---

- Suivi vétérinaire régulier, minimum une fois par an avec traçabilité des visites
  - l'animal est vacciné, vermifugé, traité contre les parasites
- Soins d'hygiène : Le chien est brossé avant la séance, soins d'oreille, soins des griffes régulièrement, brossage des dents possible





# Mesures à prendre pour l'animal

---

- Pour certains animaux, l'intervenant est toujours présent
- Contrôle du comportement de l'animal : pas de léchage sur le visage, sur une plaie...
- Une zone de repos et d'alimentation et pour leurs besoins est prévue
- Pas d'animal malade présentant une infection ou une lésion cutanée, un trouble du comportement



# Hygiène des mains

---

- Une hygiène des mains par friction est effectuée avant et après le contact avec l'animal



Merci pour votre attention

---

